



Voici le premier numéro du journal des sections de la région Rhône-Alpes. Nous avons pensé qu'une presse régionale relatant notre activité dans chacun des départements serait un excellent outil à la fois de collaboration entre sections mais aussi et surtout d'information de tous les collègues de la région permettant de comprendre que chacun subit les mêmes attaques et donc qu'ensemble collectivement on devient plus fort. Ce journal est un complément des presses départementales et nationales.

Nous vous invitons à la lecture de ce premier numéro qui nous l'espérons vous plaira.

EDITORIAL

« Un plan global que nous devons combattre »

Sur le plan général, la crise sanitaire s'éternise : Après le manque de masques, c'est la pénurie de vaccins. Mais ceci est le résultat de choix politiques lourds de conséquences.

Le gouvernement cherche à protéger le profit. Il distribue des milliards pour les entreprises qui par ailleurs multiplient les plans sociaux. Le chômage augmente et la misère aussi, notamment dans la jeunesse. La question de l'interdiction des licenciements se pose de plus en plus dans la population.

Les groupes pharmaceutiques ont accumulé 7 700 milliards d'euros de bénéfices en 18 ans. Chez Sanofi par exemple, 400 suppressions de postes sont programmées dans la recherche alors que 4 milliards de dividendes ont été versés en 2020. La réquisition de ces groupes par l'État est une question de santé publique mais aussi de choix de société.

Pourtant décrié pour sa gestion de la crise, Macron accélère néanmoins les réformes : assurance chômage, retraites, plan Hercule à EDF, poursuite des fermetures de lits dans les hôpitaux, casse des Finances Publiques, ... Il met en place avec le projet de loi « sécurité globale » un outil pour réprimer les futurs mouvements sociaux. Il comprend bien qu'il est assis sur une poudrière et il anticipe.

Dans la fonction publique, la loi d'août 2019 dite de Transformation de la Fonction Publique brise le statut, introduit le recrutement massif de contractuels et la

mobilité forcée, liquide les CHS-CT et les CAP.

A la DGFIP il est envisagé la suppression pure et simple des CAP Locales lors des élections professionnelles de 2022. La cartographie envisagée pour la DGFIP :

- 1 CAP pour le corps des inspecteurs ;
- 1 CAP pour le corps des contrôleurs et le corps des géomètres ;
- 1 CAP pour les corps des agents administratifs et des agents techniques ;

Soit au total, seulement 16 CAP envisagées pour les 140 000 agents du ministère (aujourd'hui ce sont 50 CAPN et plus 450 CAP locales qui existent).

La poursuite des restructurations, des relocalisations, des suppressions de postes, se combinent à la casse du statut et des règles de gestion. Ces restructurations vont conduire inévitablement à développer le travail à distance mais ce sera du télétravail imposé, avec des conditions de travail dégradées pour tous, agents en présentiel compris.

Dans ce contexte, d'ici 18 mois, la DGFIP n'aura plus du tout le même visage. Nous avons donc quelques mois pour organiser la riposte.

Ne faut-il pas utiliser, par la grève de blocage, reconductible, les moyens de pressions à notre disposition (Fond de Solidarité, campagne IR, SPL ...) ?

**LES SECTIONS CGT APPELLENT L'ENSEMBLE DES AGENTS A LA GREVE
INTERSYNDICALE NATIONALE DE LA DGFIP, LE LUNDI 10 MAI 2021.**

ON DÉCORTIQUE !

LE TÉLÉTRAVAIL

Avec le contexte sanitaire, les conditions pour avoir accès au télétravail se sont élargies, et les collègues sont toujours plus nombreux à souhaiter en bénéficier. Toutefois, si on prend le temps de faire la part des pour et des contre, on peut être surpris.

Avantages

- pas de trajet domicile-travail
- sécurité accrue face à l'épidémie (pas de contact avec les collègues)
- permet de ne pas être dérangé et se concentrer davantage à ses tâches
- pas d'accueil physique
- plus de productivité potentielle

Inconvénients

- frais supplémentaires dus au télétravail non pris en charge (électricité, internet, ...)
- solitude ou impression de ne plus faire partie du service, baisse de la sociabilisation
- matériel non pris en charge (chaise de bureau, parfois écran)
- incompatibilité de certaines applications
- nécessité d'envoi des courriers par les collègues
- charges de travail reportées sur les agents en présentiel, mauvaise ambiance
- pas d'heure de récupération
- augmentation obligatoire des jours de télétravail (pandémie)
- potentiel envahissement de l'espace privé
- prise en compte par les directions de la hausse du télétravail pour le NRP (regroupement des agents sur des open space)
- potentielle pression statistique
- formation difficile à distance



Votre avis nous intéresse ! (collectifregionalfip@gmail.com)

L'employeur a les mêmes obligations à l'égard de tous les salariés, qu'ils soient télétravailleurs ou non, notamment en matière de prévention des risques professionnels.

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) a identifié cinq points de vigilance :

- 1 L'environnement de travail
- 2 Les outils et les ressources
- 3 L'autonomie et la charge de travail
- 4 La relation avec le manager
- 5 Le collectif de travail

La CGT revendique :

- Un vrai droit à la déconnexion et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.
- Le Respect des mêmes normes ergonomiques qu'au bureau.



- Le remboursement de nos dépenses que l'administration doit payer. L'équipement, mais aussi les autres frais liés à l'utilisation des locaux doivent être pris en charge.
- Avoir le choix de notre organisation. Le télétravail ne doit pas pouvoir être imposé et être toujours réversible à la demande.
- Penser et réorganiser le management. Le télétravail nécessite une relation basée sur la confiance et une plus grande autonomie. Pour cela il est indispensable de former le management de proximité à cette nouvelle organisation ; de limiter le nombre de jours de télétravail ; de revaloriser le rôle et les moyens des ressources humaines de proximité.
- Tenir compte de tous les dommages possibles en télétravail : vol, incendie, protection des données sensibles, etc ... Le travailleur doit être assuré que l'administration le couvrira pour tous ces risques quelle qu'en soit la forme.

Roanne : Installation du Service National de l'Enregistrement (SNE)

Issu de la décentralisation des services de grandes métropoles et services nationaux, la ville de Roanne dans la Loire voit cette année la création du SNE dans son centre des finances publiques.

Qu'est-ce que le SNE au juste ?

C'est un service national qui va s'occuper, dans un premier temps, d'enregistrer certains actes **dématérialisés**, en l'occurrence, les dons manuels et les actes de succession, à l'échelle nationale. Le service comptera cette année 11 agents répartis sur deux mouvements : un exceptionnel au mois de mai, et le mouvement national de septembre. A terme, le service comptera 50 agents sur place, et les actes à enregistrer seront progressivement élargis, avec l'obligation, comme pour la déclaration de revenus, de les télédéclarer.

Où sera-t-il placé ?

A l'origine, la ville de Roanne avait porté sa candidature en proposant des locaux appartenant à la municipalité. Mais finalement, Bercy a choisi d'implanter le service dans les locaux de la DGFIP au centre des finances publiques de Roanne, ce qui engendre pas mal de conséquences. En effet, pour installer le SNE dans le CDFIP, il a fallu déménager plusieurs services : le PCE est passé du 3^e étage au 1^{er}, et les agents de la trésorerie municipale sont regroupées au RDC pour créer le nouveau SGC, laissant le 3^e étage entier pour le SNE.



Autre point qui peut être considéré comme litigieux : avec les déménagements et l'implantation, on remarque que les agents sont regroupés à plusieurs dans les bureaux, parfois avec moins de 10m² par agent ! Mais l'administration a tout prévu : avec la montée en force du télétravail et les suppressions d'emplois, les agents ne seront pas tous en même temps dans les bureaux, donc pas de problème !

A noter également que l'implantation du SNE dans le département de la Loire n'a pas pour autant créé des emplois, il en a même **prélevé** 16 de la DDFIP pour sa création en 2021.... et continuera d'en prélever pour atteindre ses 50 effectifs. On imagine donc que les départs en retraite seront loin d'être remplacés, surtout avec le développement du NRP dans le département, et la disparition de trésorerie et du SIE de Firminy prévu pour le 01/01/2022... En clair les collègues en attente d'une mutation pour la Loire ne sont pas encore arrivés !



PISTON?

2 des 8 contractuels recrutés par la DRFiP du Rhône au 1^{er} mars **ont des patronymes identiques à des cadres A++ de la DRFiP !**

A notre connaissance, ce recrutement n'a pas fait l'objet ni d'une publicité auprès des agents de la DRFiP, ni d'une publication sur Ulysse-Rhône.

La CGT s'interroge sur le processus mis en œuvre pour le recrutement.

A n'en pas douter, en cette période de crise et de chômage, de nombreux collègues de la DRFiP auraient aimé avoir l'information afin que leurs proches puissent postuler aussi !



Un SPF en chasse un autre

Dans le cadre de la « démétropolisation » le CFP de Tournon a été choisi pour accueillir un Service d'appui à la Publicité Foncière au 1^{er} septembre 2021 et qui accueillera progressivement et sur 3 ans 50 agents.

A grand coup de com, le maire de Tournon a vanté l'arrivée de ce service et de fonctionnaires de Bercy et de leurs portefeuilles bien remplis...



Mais la réalité est tout autre : pas de création de postes, les emplois sont simplement transférés de plusieurs Directions vers l'Ardèche, et le SAPF n'aura aucune vocation à accueillir les usagers, et donc aucun bénéfice pour les citoyens !

Pire dans le même temps le site de Tournon est vidé de ses services dans le cadre du NRP, et a vu partir le PCE au 1^{er} janvier 2021, et prochainement la trésorerie, le SIE, **et.... un SPF qui part sur Privas au 1^{er} septembre !** Il ne restera qu'un SIP !

On remplace donc un SPF par un SPF !

Les collègues, eux, l'ont mauvaise : ils ne sont pas dans les priorités pour rester dans la même structure ! Conséquence : si pas de poste disponible pour eux, Direction la ville de Privas distante de 50 km ! La CGT est intervenue de nombreuses fois auprès de la Direction de l'Ardèche afin que cette situation aberrante soit prise en compte, mais nos demandes sont restées lettres mortes !

Pour couronner le tout, le ministre DUSSOPT et sa cavalerie (préfecture, député, mairie, etc ...) ont effectué une visite du CFP de Tournon afin de visiter les locaux du futur SAPF. DUSSOPT a annoncé la rénovation du bâtiment dans le cadre du Plan de Relance pour un montant de 2 millions et demi d'euros (une opération de désamiantage devra être opérée).

Lors de cette venue, il a daigné rencontrer 3 agents lors de sa visite de 45 minutes chrono, mais n'a pas eu l'idée d'aller rencontrer les collègues du SPF qui avaient pourtant des choses à lui dire !

Le Ministre n'a pas non plus jugé utile de répondre à la demande d'audience de la CGT, en raison du contexte sanitaire selon la chargée de communication de la Préfecture de l'Ardèche ...

Argument non valable puisque le ministre et sa troupe, une trentaine de personnes, sont restés une dizaine de minutes au sein de l'accueil, qui était pourtant encore ouvert au public et qui dans le contexte sanitaire ne peut accueillir que 4 usagers en même temps ! Vive la distanciation sociale !

Inadmissible ...

La CGT revendique un maintien sur site pour tous les agents du SPF actuel, et exige toujours le retrait du NRP en Ardèche !

La CGT restera vigilante quant aux conditions de travail des agents durant les travaux d'ampleur effectués sur le CFP de TOURNON, et exige qu'aucun agent ne soit présent sur site lors des futures opérations de désamiantage.

